

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire située sur la commune d'ANTUGNAC au lieu dit « Le Causse » en vue de la réalisation d'un poste de transformation électrique pour une centrale photovoltaïque sollicitée par la société « NEOEN Direct Energie NEOEN ».

Par arrêté préfectoral du **19 septembre 2017** du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **mardi 10 octobre 2017 au vendredi 10 novembre 2017 inclus**.

Au terme de la procédure, la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Paul GARRIGUE, commandant de police en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

– sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

[http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

pref-photovoltaïque-antugnac@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet, susmentionné ;

– sur support papier, en mairie d'Antugnac, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

– gratuitement sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique qui comprend un résumé non-technique de l'étude d'impact est consultable à la Mairie d'Antugnac.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie d'ANTUGNAC – 6 rue de la Mairie – 11190 ANTUGNAC - à l'attention de Monsieur Jean-Paul GARRIGUE, commissaire enquêteur.**

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont : ANTUGNAC, siège de l'enquête, CONILHAC DE LA MONTAGNE, ALET DES BAINS, MONTAZELS, ESPERAZA, FA et LA SERPENT.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'ANTUGNAC :

- **le mardi 10 octobre 2017 de 16 heures 30 à 19 heures 30,**
- **le vendredi 27 octobre 2017 de 16 heures 30 à 19 heures 30,**
- **le vendredi 10 novembre 2017 de 16 heures 30 à 19 heures 30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie d'ANTUGNAC ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet est Monsieur Xavier BARBARO de la Société « Direct Energie NEOEN - 4 rue Euler – 75008 PARIS.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- **Madame Caroline ADUA-BENARBIA, chef de projets** à « **NEOEN Direct Energie NEOEN** » - **Les Pléiades Bât F – 860 rue René Descartes – 13857 AIX EN PROVENCE Cedex 3** - Courriel : caroline.adua-benarbia@neoen.com – Tél. : **04 86 22 24 14 et 06 44 16 82 17.**

Pour le Préfet et par délégation,
La chef du bureau de l'administration territoriale



Sylvie ESPUGNA